Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction générale de l'enseignement et de la recherche Sous-direction des politiques d'éducation et de formation Sous-direction de la stratégie en formation, recherche et développement **Bureau** de l'innovation en éducation et formation et de la formation continue des personnels de l'enseignement Adresse : 1 ter, avenue de Lowendal – 75700 PARIS 07 SP Suivi par : Thierry LANGOUET Tél : 01 49 55 56 08 Fax : 01 49 55 40 06 ou 56 17 Mail : thierry.langouet@educagri.fr (Réf. Interne / Classement)	**NOTE DE SERVICE** **DGER/SDPEF/SDSFRD/N2005-2091** **Date: 13 décembre 2005**

Date de mise en application :
Annule et remplace:
Date limite de réponse:
Nombre d'annexe: 0

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche
à
(voir destinataires)

Objet : L'ingénierie de formation dans les stratégies régionales et locales de l'enseignement agricole public : Organisation des coopérations en région et au niveau national en matière d'ingénierie de développement des établissements.

Bases juridiques :

Résumé : La présente note de service rappelle les éléments de contexte qui conduisent à renforcer les capacités d'ingénierie de la formation dans les établissements. Après avoir apporté des éléments de langage concernant cette ingénierie, elle expose un ensemble d'orientations, de recommandations et d'actions qui visent à renforcer les coopérations en région et au niveau national en terme d'ingénierie de la formation pour le développement des établissements publics de l'enseignement agricole.

Mots-clés : ingénierie de formation, développement des établissements publics de l'enseignement agricole

Destinataires	
Pour exécution : Directions régionales de l'agriculture et de la forêt Directions de l'agriculture et de la forêt Services régionaux de la formation et du développement (SRFD) et services de la formation et du développement (SFD) Etablissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'agriculture et de la pêche Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles CFPPA et CFA	**Pour information :** Administration centrale Inspection de l'enseignement agricole Organisations syndicales des personnels de l'enseignement agricole public

**"L'ingénierie de formation dans les stratégies régionales et locales de l'enseignement agricole public :
Organisation des coopérations en région et au niveau national en matière d'ingénierie de développement des établissements"**

Direction générale de l'enseignement et de la recherche ____ ***1***

Résumé : ____ ***3***

11 – Eléments de contexte ayant présidé à cette note de service ____ **4**

12 – Eléments communs de vocabulaire concernant l'ingénierie de la formation ____ **5**
121 : quelques définitions de l'ingénierie de la formation 5
122 : deux versants complémentaires de l'ingénierie de la formation : 5

13 : Les orientations de la DGER en matière d'ingénierie de la formation ____ **6**

14 : Recommandations pour l'ancrage de la fonction "ingénierie de développement" au niveau local ____ **7**

21 : Le renforcement des coopérations en région en matière d'ingénierie de développement ____ **9**
211 : recommandations pour les coopérations de l'ingénierie de développement en région 9
212 : actions pour le renforcement des coopérations en région en matière d'ingénierie de développement 10

22 : Le renforcement des coopérations nationales en matière d'ingénierie de développement __ **11**
221 : principes pour le renforcement de ces coopérations nationales 11
222 : actions pour le renforcement de ces coopérations nationales 11

Résumé :

Depuis quelques années, la demande en formation professionnelle évolue, tant concernant ses contenus que ses modalités. Ces évolutions nécessitent **le renforcement des pratiques d'ingénierie de la formation professionnelle dans les EPLEFPA et dans leurs centres**.

La première partie de la note de service apporte des éléments communs de langage concernant les fonctions d'ingénierie, notamment en identifiant deux versants, distincts mais complémentaires, de cette activité du champ de l'éducation et de la formation. Le premier de ces versants concerne **l'ingénierie d'expertise institutionnelle.** Dans l'enseignement agricole**,** celle-ci est effectuée essentiellement par l'inspection de l'enseignement agricole, par les délégués régionaux à l'ingénierie de formation (DRIF) et par d'autres personnels d'administration centrale ou déconcentrée**.** Le second versant porte sur **l'ingénierie de développement de la formation** dans l'enseignement agricole**.** Elle est principalement réalisée par des chargés d'ingénierie en établissements locaux ou nationaux et/ou en centres ou encore par d'autres personnels (directeurs, formateurs, etc.)**.** En matière d'organisation et de professionnalisation, cette clarification permet ensuite à la DGER de formuler des orientations visant au **développement concomitant, mais d'une manière distincte, des deux versants de l'ingénierie de la formation**. La première partie de cette note de service s'achève sur un ensemble de recommandations qui cherche **à favoriser l'ancrage des fonctions de "l'ingénierie de développement" dans les établissements et/ou dans les centres** de l'enseignement agricole (la place de cette ingénierie dans les projets et son adéquation aux caractéristiques des établissements et/ou centres, la nécessité d'une contractualisation sur cette fonction, la nécessité de renforcer la professionnalisation des chargés d'ingénierie, etc.).

La seconde partie de la présente note de service formule **des recommandations et présente des actions pour le développement des coopérations en matière d'ingénierie de développement**.

Concernant les **coopérations en région**, il s'agit de favoriser les pratiques **de mutualisation**, de **coordination technique**, voire de **production commune**. Quels que soient les niveaux de coopération visés par les acteurs ou encore le type de structuration régionale retenue, certains éléments contribuent à leur bonne efficacité. Il s'agit particulièrement de l'existence **d'un projet régional (partie du PREA ou projet spécifique à l'ingénierie)** qui permet aux acteurs de s'engager vis-à-vis d'objectifs et de modalités de coopération en matière d'ingénierie de développement. Ou encore **de modalités de fonctionnement cohérentes** avec les activités de l'ingénierie de développement (distinction pilotage/technique, entrée par la veille) et **durables** (à terme une autonomie, particulièrement financière, des organisations régionales d'ingénierie de développement). Via le programme PRIMO, la note de service propose deux actions d'accompagnement des régions qui souhaitent développer ce type de coopération.

Concernant les **coopérations nationales en matière d'ingénierie de développement**, la note de service identifie plusieurs principes clés pour leur renforcement (centration sur la **professionnalisation**, **mutualisation** entre les acteurs de l'ingénierie de développement et avec **l'ingénierie institutionnelle**, **appui national** dans une logique de subsidiarité). Enfin la note de service présente les activités et les objectifs du groupe national d'orientation de l'ingénierie de développement chargé d'opérationnaliser les principes précédents sous forme d'actions (formation, échange et analyse de pratiques, liens avec la recherche et l'ingénierie institutionnelle, veille et prospective, etc.).

I : Eléments de cadrage

11 – Eléments de contexte ayant présidé à cette note de service

Plusieurs éléments ont conduit la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche à proposer des modalités d'organisation de l'ingénierie de la formation dans l'enseignement agricole public. Il s'agit entre autres :

- des difficultés actuelles des centres, et notamment de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFPPA) qui les conduisent à renforcer ou à développer une capacité de construction de nouvelles prestations ou d'adaptation de celles existantes face aux demandes des publics et des financeurs (cf. étude de l'Inspection de l'enseignement agricole sur les CFPPA en 2002), y compris dans une perspective d'action à l'international.
- de la Loi relative à la formation tout au long de la vie et au dialogue social qui introduit de grands changements dans les logiques de formation professionnelle (droit individuel à la formation, périodes et contrats de professionnalisation, rôles accrus des branches professionnelles, etc.),
- de la Loi sur les responsabilités locales qui renforce la place des prescripteurs régionaux et nécessite, de fait, pour les centres de formation, d'inventer localement et régionalement des réponses aux exigences de ces acteurs régionaux,
- de la Loi en faveur du développement des territoires ruraux qui renforce la légitimité des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) à intervenir dans le développement des territoires,
- de la Loi de programmation pour la cohésion sociale qui crée, entre autres, de nouvelles possibilités d'accès à la formation et à l'accompagnement, notamment dans le cadre des contrats aidés, mais dans une logique individualisée et d'accompagnement, ce qui nécessite une capacité des centres à construire de plus en plus de « sur mesure »,
- de la mise en place d'une section « ingénieries de la formation professionnelle » dans le corps des Professeurs de Lycée Professionnel Agricole de deuxième grade (PLPA 2 IFP) de l'enseignement agricole public. Environ une centaine de PLP IFP est aujourd'hui en fonction dans les EPLEFPA, et notamment dans les CFPPA. A ces PLPA IFP s'ajoutent de nombreux autres personnels qui exercent une activité plus ou moins significative d'ingénierie de la formation. Enfin de nombreuses régions réfléchissent ou ont déjà organisé en réseau régional ces capacités d'ingénierie des établissements.

Au final, ces éléments de contexte nécessitent le renforcement des pratiques d'ingénierie de la formation tant au niveau local qu'au niveau régional, notamment via des organisations régionales en réseau.

Le développement de ces capacités d'ingénierie de la formation est par ailleurs identifié comme un élément stratégique par la DGER pour le développement des établissements, et notamment dans le programme PRIMO (PRogramme d'Individualisation et de Modernisation de l'offre publique de formation professionnelle continue et d'apprentissage 2000-2006) et dans le plan d'actions prioritaires CFA-CFPPA (2004) à conduire par l'Etat (échelons déconcentrés et DGER) pour adapter l'appareil public aux évolutions à l'œuvre dans la formation professionnelle continue et dans l'apprentissage.

Les objectifs de cette note de service sont donc :

- d'apporter aux acteurs de l'enseignement agricole public des éléments communs de vocabulaire concernant les différentes activités et compétences de cette fonction "ingénierie de la formation",
- de rappeler les orientations de la DGER pour l'organisation des coopérations en région et au niveau national en matière d'ingénierie de développement des établissements,
- de formuler des recommandations :
  - pour l'ancrage et l'organisation de cette fonction d'ingénierie de la formation au niveau local de l'EPLEFPA et/ou des centres,
  - pour le renforcement des coopérations en région entre les acteurs de l'enseignement agricole public en matière d'ingénierie de développement de la formation,
- de présenter plusieurs actions de la DGER visant à favoriser :
  - les coopérations en région sus citées,
  - les dynamiques de coopération nationale pour la professionnalisation des acteurs de l'ingénierie de développement de la formation,

12 – Eléments communs de vocabulaire concernant l'ingénierie de la formation

121 : quelques définitions de l'ingénierie de la formation

L'AFNOR définit l'ingénierie de la manière suivante: «ensemble de démarches cohérentes appliquées à la conception de systèmes d'action et de dispositifs de formation».

Françoise CLERC, Professeure en Sciences de l'Education à l'Université de LYON II, apporte les précisons suivantes :

- "l'ingénierie de formation désigne un ensemble de pratiques par lesquelles un maître d'œuvre (souvent un organisme de formation) saisi par un maître d'ouvrage (commanditaire et/ou financeur), construit des dispositifs de formation adaptés aux besoins d'une population donnée » [ou d'une organisation donnée]",
- «ces pratiques d'ingénierie de la formation ont pour fonction :
  - d'ancrer la formation dans les pratiques professionnelles ou les préoccupations quotidiennes et les projets des futurs formés » [ou des organisations qui font une demande de formation ou de développement des compétences],
  - de concevoir et d'organiser, de réguler et d'évaluer les dispositifs construits».

Il est entendu que ces définitions de l'ingénierie de la formation s'appliquent à des dispositifs de formation et/ou en lien avec des problématiques de gestion des ressources humaines et de développement qui concernent tous les niveaux territoriaux (local, régional, national et à l'international).

122 : deux versants complémentaires de l'ingénierie de la formation :

Une observation des activités relevant de l'ingénierie de la formation permet de dépasser l'apport des définitions précédentes et d'identifier deux versants de cette activité :

Lorsque la finalité de l'ingénierie de la formation est de disposer d'une connaissance objectivée par un expert en vue de la prise de décision institutionnelle[1], il s'agit d'une ingénierie de la formation que l'on peut qualifier "**d'expertise institutionnelle**". Cette expertise porte sur des objets particuliers dans le

[1] Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, DGER, DRAF/SRFD, Conseils régionaux, DRTEFP, branches professionnelles, autres ministères, institutions ou partenaires internationaux ou agissant à l'international, etc.

sens où ils découlent quasi systématiquement d'une commande institutionnelle concernant les structures des institutions de formation, la contractualisation, les contrats d'objectifs des branches professionnelles, les projets et plans régionaux de formation professionnelle, les certifications, les évaluations de dispositifs de formation, les audits de systèmes éducatifs, de formation, de gestion des ressources humaines, de développement territorial, etc. Ces objets de l'ingénierie d'expertise institutionnelle sont principalement traités par l'inspection de l'enseignement agricole, par les délégués régionaux à l'ingénierie de la formation (DRIF). D'autres personnels d'administration centrale ou déconcentrée ou des établissements nationaux participent également à ce type d'ingénierie. L'ingénierie d'expertise institutionnelle nécessite bien entendu des compétences en ingénierie de la formation mais aussi des postures d'indépendance, (essentiellement vis à vis à l'offre de formation professionnelle et de son système de pilotage) ainsi que de distanciation théorique et sociologique (vis-à-vis des représentations sociales des acteurs du système « formation » et de ceux du système « demandeurs/financeurs » et des siennes propres en tant qu'acteur d'une communauté éducative et de formation).

Lorsque la finalité est de développer l'activité des centres, au sens direct, il s'agit d'une d'ingénierie que l'on peut qualifier "**de développement**" de la formation. Les objets à traiter sont alors clairement de l'ordre des dispositifs de formation ou de leur amont/aval, et plus récemment, de plus en plus de développement local ou territorial (y compris à l'international), de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, etc. Ces objets de l'ingénierie de développement de la formation sont principalement travaillés par des chargés d'ingénierie en centres ou en établissements locaux ou nationaux, ainsi que par des directeurs et ou des formateurs. Ces acteurs peuvent exercer ces fonctions dans le cadre d'actions régionales, nationales ou internationales. Sans nier la nécessité des compétences en ingénierie pédagogique[2] et de la formation, il semble cependant que certaines postures sont aussi à installer fortement dans cette situation professionnelle : en termes relationnels avec un système « client » qui intègre bien entendu la problématique des territoires, y compris étrangers, en matière de veille, de prospective et de prospection. Ces postures relevant d'une logique d'action "proactive".

Cette distinction n'illustre bien entendu pas la diversité des activités réellement exercées par les acteurs de l'ingénierie de la formation de l'appareil public d'enseignement et de formation agricoles. Elle vise seulement à identifier les particularités de deux versants complémentaires de l'ingénierie de la formation afin de mieux cerner leurs modalités réciproques d'organisation et de professionnalisation.

13 : Les orientations de la DGER en matière d'ingénierie de la formation

Les éléments de contexte et la distinction précédente dans les activités d'ingénierie de la formation (ingénierie d'expertise institutionnelle/ingénierie de développement) conduisent la DGER à formuler les orientations suivantes :

- Les deux versants décrits précédemment sont à développer simultanément :

    - les dynamiques de décentralisation, de territorialisation, d'internationalisation et de professionnalisation de la formation professionnelle (poids des branches, importance de la logique compétences dans la construction des certifications, etc.) conduisent à renforcer et à développer les capacités d'ingénierie **d'expertise institutionnelle** des services déconcentrés et de la DGER, et bien entendu en particulier du réseau des DRIF. Ce n'est pas l'objet de cette note de service. Un chantier portant globalement sur les délégations régionales, dont celles des DRIF, est conduit par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Une note de service spécifique sur l'ingénierie d'expertise institutionnelle complétera les travaux de la présente note de service "ingénierie de développement".

[2] L'ingénierie pédagogique est une activité de l'ingénierie de la formation. Formellement, elle peut être définie comme l'ensemble des méthodes et outils qui visent à transformer des objectifs de formation en objectifs pédagogiques et à inscrire ces derniers dans un procès pédagogique (situations de formation, méthodes pédagogiques, contenus, durées, évaluation du dispositif pédagogique, etc.).

- compte tenu du contexte de la formation professionnelle et de la situation des centres de formation, il est nécessaire de renforcer et de développer les organisations régionales et nationales et la dynamique de professionnalisation de **l'ingénierie de développement** de la formation.

- la DGER fait le choix de bien distinguer les deux versants de l'ingénierie de formation en termes d'organisations et de professionnalisation,
- en termes d'organisation et de professionnalisation, c'est une dynamique d'articulation et de mutualisation entre deux versants autonomes de l'ingénierie de la formation qui pourra permettre à la fois:
  - une meilleure efficacité de l'ingénierie de développement et de conserver, voire de renforcer, la légitimité nécessaire de l'ingénierie d'expertise institutionnelle,
  - une prise en compte de métiers proches mais distincts dans leur réalisation (finalités, lieux d'exercice, etc.).

14 : Recommandations pour l'ancrage de la fonction "ingénierie de développement" au niveau local

La présente note de service expose dans les chapitres suivants des recommandations et des actions pour le renforcement des coopérations en région et au niveau national en matière d'ingénierie de développement.

Cependant, ce point vise à rappeler que la qualité de cette ingénierie de développement, et donc son efficacité et son efficience, nécessitent avant tout son bon ancrage dans l'établissement local et dans un projet d'établissement ou de centre. Ce positionnement dans un projet local constitue donc un préalable au renforcement des coopérations en région et nationales en matière d'ingénierie de développement.

Des recommandations peuvent être formulées pour une bonne efficacité de l'ingénierie de développement au niveau local. Il s'agit particulièrement :

- de la recherche d'une cohérence entre cette ingénierie de développement, les caractéristiques de l'EPLEFPA et/ou des centres (caractéristiques de ou de ses territoire(s) d'action, taille, type de formation et de prestations, etc.) et du ou de leurs projets respectifs (stratégie de développement, lien avec le projet régional, attentes des personnels, etc.). Il n'existe donc pas d'organisation type en matière d'ingénierie de développement dans les établissements et ses centres. Au final, elle pourra donc être de type spécialisé (une ou plusieurs personnes sont spécifiquement chargées de l'ingénierie de développement), ou distribué (à côté de leurs missions "conventionnelles", les formateurs et/ou des directeurs assurent aussi des fonctions d'ingénierie de développement), voire le résultat d'un mixte des deux logiques en fonction des activités de l'établissement et ou/des centres (par exemple : ingénierie distribuée pour les formations diplômantes, spécialisée pour les actions de développement territorial ou les formations courtes en entreprise ou encore à l'international, etc.). A noter cependant que certains champs d'activités sont très vastes et complexes. Ils peuvent nécessiter le développement d'un haut niveau d'expertise et une grande réactivité, ce qui peut entraîner de facto une forte logique de spécialisation des fonctions d'ingénierie de développement.
- de l'inscription des fonctions d'ingénierie de développement dans le projet de l'établissement et/ou des centres tant concernant des aspects stratégiques (des fonctions d'ingénierie pour quels objectifs stratégiques de développement) que des modalités opérationnelles (quels sont les acteurs qui participent à la mise en œuvre de ces fonctions d'ingénierie, de quelle manière, comment sont coordonnés ces différents acteurs, etc.?). La définition de la fonction d'ingénierie dans le projet d'établissement et/ou des centres doit donc comprendre un temps de concertation sur les objectifs et modalités d'exercice des fonctions d'ingénierie de développement entre le(s) directeur(s) et les différents agents chargés de leur mise en oeuvre. Ce lien étroit entre le projet

d'établissement et/ou des centres et les fonctions d'ingénierie doit permettre de bien positionner cette dernière dans une logique d'orientation des actions de développement de l'établissement et/ou des centres, et in fine comme un outil d'aide à la décision.

- d'une contractualisation sur les objectifs de l'ingénierie de développement entre les personnes chargées de sa mise en œuvre et le(s) directeur(s), notamment par l'élaboration de lettres de mission qui intègrent de facto des objectifs quantitatifs et qualitatifs en matière d'ingénierie de développement qui sont à évaluer de manière régulière.

- pour les agents chargés d'ingénierie, en lien avec les directeurs et les équipes, et dans un objectif de crédibilisation des activités d'ingénierie de développement, du renforcement :

  - de leur professionnalisation (renforcement des compétences en ingénierie de développement, participation à des groupes d'analyses de pratiques, développement et diffusion de la veille dans l'établissement, écrits locaux et régionaux, etc.),
  - des outils de formalisation des activités de l'ingénierie de développement par les personnes qui en ont la charge (comptes rendus et bilans des activités réalisées, compétences mobilisées et développées, résultats atteints / objectifs fixés dans une lettre de mission, etc.),
  - de la lisibilité des activités de l'ingénierie de développement (participation des chargés d'ingénierie à la formation des formateurs, information des directeurs et des pilotes d'actions régionales par ces mêmes chargés d'ingénierie, etc.).

II : Recommandations et actions pour le développement en région des coopérations en matière d'ingénierie de développement

21 : Le renforcement des coopérations en région en matière d'ingénierie de développement

211 : recommandations pour les coopérations de l'ingénierie de développement en région

Les coopérations en matière d'ingénierie de développement en région ont pour objectif de contribuer au maintien et au développement de l'activité de l'enseignement agricole public. Quelle que soit la structuration de ces coopérations en région (réseaux d'établissements, CRIPT, GIP, organisations informelles, etc.), la dynamique de coopération induit de ne pas réduire les activités des organisations régionales d'ingénierie de développement aux seuls échanges d'informations. Elle suppose à minima une construction commune et un engagement des établissements et/ou des centres dans une action collective. Par ordre croissant de complexité et d'engagement des établissements et/ou des centres dans des collectifs régionaux, ces coopérations en région en matière d'ingénierie de développement peuvent ainsi s'exercer à travers les objectifs suivants :

- la mutualisation (connaissances, informations, outils, ressources, etc.),
- la coordination de certaines actions, y compris lorsqu'elles s'inscrivent dans des programmes nationaux (PRIMO, insertion, égalités des chances, agriculture et développement durables, etc.).
- la production commune (dispositifs et prestations construits et conduits à plusieurs établissements et/ou centres, à leur propre initiative ou en réponse à un appel d'offres d'un donneur d'ordres).

Les modalités et le type de fonctionnement des coopérations en région découlent bien évidemment des objectifs définis au niveau régional dans un projet par les acteurs concernés.

En termes de fond et de forme, les possibilités de coopération en région en matière d'ingénierie de développement sont multiples. Cependant plusieurs recommandations transcendent cette diversité :

Pour le montage des coopérations en région :

- favoriser l'accompagnement des démarches de raisonnement du système régional d'ingénierie de développement (quel projet, quelles finalités, quels engagements, quels principes de fonctionnement). Cet accompagnement doit faire l'objet d'une demande formalisée par les acteurs concernés (les directeurs d'établissements et/ou de centres), qui peut être adressée au DRIF de la région ou d'une autre (il doit s'agir d'un accompagnement à la prise de décision et non d'un pilotage).
- veiller à la construction de systèmes de coopération en matière d'ingénierie de développement cohérents avec leurs objectifs (mutualisation, coordination technique, production commune) et selon des méthodes concertées entre les acteurs concernés (projets, motivations et attentes des directeurs et des chargés d'ingénierie).

Pour le fonctionnement de ces coopérations en région :

- veiller d'emblée à la distinction du pilotage politique de l'enseignement agricole public (réseaux d'établissements : directeurs d'EPLEFPA et/ou de centres, DRAF/SRFD) de la coopération technique (l'ingénierie de développement en est une). En dehors du fait que la notion d'ingénierie de développement ne saurait intégrer l'ensemble des fonctions de pilotage, de régulation et d'évaluation de l'enseignement agricole public, la professionnalisation des chargés d'ingénierie de développement et l'aboutissement de certaines actions nécessitent que soient aménagés des espaces et des temps de travail spécifiques et purement techniques. Le SRFD peut bien entendu constituer une ressource pour l'animation ou la régulation d'un système régional de coopération en matière d'ingénierie de développement.
- le pilotage politique spécifique des systèmes régionaux d'ingénierie de développement doit bien entendu être réalisé, mais d'une manière et par des acteurs distincts de l'animation d'un système régional d'ingénierie de développement. Si une instance régionale de pilotage peut ainsi associer des représentants des chargés d'ingénierie, il est indispensable que ce soit des acteurs politiques (directeurs, SRFD, etc.) qui la pilotent afin de produire des orientations en matière d'ingénierie de développement. Comme au niveau local, les modalités de contractualisation (via les lettres de mission notamment), de négociation, de suivi et de lisibilité de l'activité régionale d'ingénierie de développement, sont à promouvoir. En concertation avec les chargés d'ingénierie, les actions visant à renforcer leur professionnalisation peuvent aussi relever en partie de ce pilotage régional.
- quelles que soient les finalités et l'organisation de ces coopérations en région, une entrée par la veille et la prospective sur les emplois, les qualifications, les dispositifs de formation et les territoires, est à privilégier. A cette fin, le rôle des acteurs de l'ingénierie d'expertise institutionnelle, dont les DRIF, est essentiel, dans une logique de mobilisation de ressources expertes. Il peut bien entendu aussi s'agir de mobiliser des chargés de la formation professionnelle continue et/ou de l'apprentissage, ou encore d'autres personnels des SRFD et des DRAF, voire des acteurs externes au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (OPCA, OREF, conseils régionaux, etc.).
- viser à terme un fonctionnement autonome de ces coopérations en région, particulièrement sur le plan économique. Cette autonomie peut être entièrement portée par les centres membres de ces coopérations ou découler de choix régionaux de la DRAF et des établissements locaux dans le cadre de la déconcentration, par exemple.

212 : actions pour le renforcement des coopérations en région en matière d'ingénierie de développement

- la priorité 2. "le développement des organisations et pratiques d'ingénierie de formation" de l'appel à propositions 2004/2005 du programme PRIMO reste pertinente pour un prochain appel à propositions. Lors de la construction des réponses à cet appel à propositions, les porteurs de projet veilleront à se référer à la présente note de service.
- une action nationale concernant ce thème, des coopérations en région en matière d'ingénierie de développement, sera mise œuvre dans la programmation 2006 de PRIMO. Elle visera deux principaux objectifs :

  - identifier, capitaliser et diffuser des éléments de connaissances et d'analyse portant sur les méthodes de construction, sur le fonctionnement, les acquis et difficultés des coopérations existantes dans les régions en matière d'ingénierie de développement,
  - organiser un appui national pour la construction, la régulation et le suivi des coopérations "ingénierie de développement" en région. Les régions qui souhaitent bénéficier de cet appui national devront alors l'intégrer dans leurs propositions de leur programme régional PRIMO.

22 : Le renforcement des coopérations nationales en matière d'ingénierie de développement

221 : principes pour le renforcement de ces coopérations nationales

La force du fait local et régional dans la formation professionnelle conduit à bien centrer le niveau opérationnel de l'ingénierie à ces niveaux. Les chapitres précédents traitaient de ces niveaux. Le niveau national ne peut donc être considéré dans la même logique d'action opérationnelle en matière d'ingénierie de développement.

A ce niveau national, il s'agit essentiellement :

- de se centrer sur la professionnalisation des acteurs de l'ingénierie de développement, notamment dans leur dimension individuelle. Précisons que si la notion de professionnalisation peut intégrer des actions de formation, de développement des compétences ou d'échanges et d'analyses de pratiques, elle ne se résume cependant pas à ces seules dimensions. La construction d'une identité professionnelle en matière d'ingénierie de développement nécessite aussi l'aménagement d'espaces d'autonomie pour les chargés d'ingénierie. Au final le système de coopération nationale doit donc chercher à combiner cette dimension d'autonomie avec celle de l'appartenance institutionnelle des chargés d'ingénierie (orientations et pilotage institutionnels, objectifs et évaluation, etc.),
- de veiller à ce que des dynamiques de mutualisation s'installent entre les différents acteurs de l'ingénierie de développement et entre ces acteurs et ceux de l'ingénierie d'expertise institutionnelle,
- de veiller à ce que les acteurs individuels et collectifs de l'ingénierie de développement disposent d'un appui national dans des domaines qui ne sont pas, ou qu'insuffisamment, couverts au niveau régional ou local (logique de subsidiarité).

222 : actions pour le renforcement de ces coopérations nationales

Il est mis en œuvre un groupe national d'orientation de l'ingénierie de développement intitulé ID (pour ingénierie de développement).

Ce groupe national d'orientation ID est composé de représentants de l'enseignement agricole public (un représentant des directeurs d'EPLEFPA, un représentant des directeurs de CFPPA, un représentant des directeurs de CFA, un représentant des chefs de SRFD, un représentant des DRIF, un représentant de l'ENESAD, un représentant de l'ENFA, un représentant des EPN, un représentant de la DGER, un représentant de l'inspection de l'enseignement agricole, deux chargés d'ingénierie de la formation en établissement local dont au moins un est un représentant des PLPA 2 IFP).

A l'initiative de la DGER, ce groupe national se réunit au moins une fois par an.
Il est assisté d'un animateur, non membre du groupe national d'orientation ID, désigné par la DGER.
Sur la base des objectifs cités dans la présente note de service, le groupe national d'orientation ID identifie les grandes catégories d'actions à mener pour la professionnalisation, la mutualisation et l'appui national en matière d'ingénierie de développement. Il suit les actions réalisées, en fait le bilan et formule les inflexions nécessaires.

L'animateur de ce groupe national est chargé de la mise en œuvre des actions ainsi décidées. Pour cette mise en œuvre, il s'appuie sur un groupe opérationnel ID de 6 personnes, composé exclusivement de chargés d'ingénierie en établissement, dont au moins un tiers de PLPA 2 IFP. Ces 6 personnes sont proposées par l'animateur d'ID au groupe national d'orientation ID.

A l'initiative de l'animateur d'ID, ce groupe opérationnel se réunit en tant que de besoins. Il décline opérationnellement les actions à mettre en œuvre.

L'animateur national veille à la bonne mise en œuvre des actions nationales de professionnalisation, de mutualisation et d'appui en matière d'ingénierie de développement. Il peut participer directement à certaines de ces actions, notamment lorsqu'il s'agit d'animer des journées nationales ou interrégionales de formation ou d'analyses de pratiques de chargés d'ingénierie de développement.
Il est l'interlocuteur des établissements nationaux chargés de l'appui à l'ingénierie de développement et de l'animateur du réseau des DRIF.
Il est placé sous la responsabilité de la DGER à qui il rend compte de son activité.

Les objectifs du groupe national d'orientation en matière d'ingénierie de développement, et par déclinaison du groupe opérationnel, sont les suivants :

Favoriser, renforcer, développer :

- les relais entre les établissements chargés de l'appui national et les lieux de recherche/ingénierie et les acteurs et organisations régionales de l'ingénierie de développement, (définition des besoins et des modalités d'appui, etc.). Ces relais doivent notamment permettre d'organiser la veille et la prospective au niveau national, particulièrement sur certains thèmes peu ou pas couverts aux niveaux local et régional. Il est important que ce système de veille se fasse aussi dans un sens ascendant (quelles sont les préoccupations des territoires et des centres, leurs pistes d'action, leurs actions en matière de développement et d'innovation en éducation et formation) et articulé avec les fonctions de veille et de prospective des réseaux régionaux d'ingénierie de développement. Cette veille doit, bien entendu, être mise ensuite au service de l'ensemble des acteurs individuels et collectifs de l'ingénierie de développement.
- les relais au niveau national entre l'ingénierie de développement et le réseau national des DRIF d'une part, entre la DGER et le groupe ID (d'orientations et opérationnel) d'autre part.
- la mutualisation nationale entre les acteurs sur les questions, outils et pratiques d'ingénierie de développement.
- la professionnalisation des chargés d'ingénierie de développement des établissements :
    - définition d'un plan pluriannuel et de modalités de formation. L'animateur d'ID veillera, entre autres moyens, à valoriser le dispositif Tutofop pour l'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs de formation fixés en matière d'ingénierie de développement,
    - définition d'un programme annuel de thèmes pouvant faire l'objet d'échanges et d'analyses de pratiques (intra ingénierie de développement et inter ingénierie de développement /ingénierie d'expertise institutionnelle) par regroupements nationaux ou interrégionaux.

  Les chargés ingénierie de développement s'inscriront en fonction de leurs intérêts et de ceux de leur centre et/ou de leur organisation régionale.

- la création et la diffusion des supports et outils visant à renforcer la communication et mutualisation autour des pratiques, outils, données, connaissances de l'ingénierie de développement et de la formation professionnelle au sens large : conférence électronique, éditions (lettre de l'ingénierie de développement), portail "ingénierie et formation professionnelle", etc,
- l'installation d'une fonction de référent consultable par des acteurs régionaux qui souhaitent disposer d'analyses, voire d'appui pour le montage ou l'adaptation de réseaux régionaux d'ingénierie de développement,
- la capitalisation, l'enrichissement de l'existant et la diffusion d'éléments de vocabulaire concernant l'ingénierie, y compris à l'international, aux acteurs de l'enseignement agricole public,

- la rencontre et la mise en synergie de groupes projets nationaux ou interrégionaux (réponse à des appels d'offres de prescripteurs de formation ou à des appels à propositions de programme de la DGER, européens ou internationaux, proposition commune de dispositif de formation, etc.).

Compte tenu de leur exhaustivité et des moyens humains et financiers disponibles, ces objectifs devront faire l'objet d'une priorisation par le groupe national d'orientation de l'ingénierie de développement. Pour la première année, il est ainsi impératif que certaines actions de professionnalisation des acteurs individuels de l'ingénierie de développement soient prioritairement conduites.

Michel THIBIER